REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Loire
MAIRIE de
ROZIER EN-DONZY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROZIER EN DONZY

Séance du 25 mars 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 13
Date de la convocation : 21.03.2025
Date d'affichage : 21.03.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier BERNE, Maire.

Présents : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : FORISSIER Johan

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2025

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

2. DOSSIERS D'URBANISME EN COURS

Déclaration d'intention d'aliéner	VIVIER Luc (maison) TRIOMPHE Stéphane (maison)
Déclarations préalables accordées ou tacites	GIRAUD David : Isolation par l'extérieur (77 Rue de la Font Barry) DUCREUX Sébastien : Installation panneaux photovoltaïques (185 Route des Chalets) DANEL Laurent : Installation panneaux photovoltaïques (63 Rue du Tilleul) COGNET Eric : Installation panneaux photovoltaïques (371 Route de Bussières)
Déclarations préalables en cours	AXE ECOLOGIE – pour le compte de DUPUY) : Installation panneaux photovoltaïques (19 Impasse des Fleurs) FLORINO Mickaël : Changement de destination et remplacement porte de garage en bai vitrée (391 Route de la Combe) ARHIMI Assou : Division de parcelles (221 Rue du Grenouiller)
Déclarations préalables refusées / annulées	FOURNEL Jean-Luc : Création d'ouverture et terrasse (92 Rue de la Fraternité) LE GRAND-PUTHOD Harmony : Changement de destination (218 Rue des Canuts)
Permis accordés ou tacites	CHENEL Hervé : Construction d'un abri voiture (517 Chemin Le Thomas)
Permis en cours	MUSY Richard : Construction d'une pergola (92 Route des Pérelles)

3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025 - Délibération n° 2025D201

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
- taxe d'habitation : 10.65 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.15 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.00 %

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

4. VOTE DES SUBVENTIONS 2025 - Délibération n° 2025D202

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote de la manière suivante les subventions 2025, aux associations et autres organismes :

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

65748	Montant
AFR	15.000 €
AFR – Centre de Loisirs	150 €
AFR – Marché de Noël	200 €
Comité des Fêtes - Fonctionnement	800 €
Comité des Fêtes - Apéritif	750 €
Comité des Fêtes – Feu d'artifice	700 €
Comité des Fêtes – Compteur EDF	600 €
ASR – Tennis	1.500 €
ASR – Tennis (internet)	360 €
ASR - Basket	1.500 €
Forez Donzy Football	1.500 €
Forez Donzy Football – Tournoi Montpellier	300 €
ADMR	150 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	400 €
OCCE Coopérative scolaire	750 €
OCCE Coopérative scolaire Classe Découverte	950 €
OCCE Coopérative scolaire Spectacles Expositions	1.650 €
Sou des Ecoles	1.500 €
Sou des Ecoles calculatrices	250 €
Sou des Ecoles conférence	200 €
Sou des Ecoles Fête de la Musique	500 €
Club des jeunes	100 €
Aide sinistre tempête CHIDO	500 €
Non affecté (commerçants, artisans, associations...)	5.690 €
TOTAL	**36.000 €**

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

5. VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025 – Délibération n° 2025D203

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année à venir.

Il présente le Budget Principal 2025, comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2025	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2025
011 Charges à caractère général	302.350,00 €	013 Atténuations de charges	3.600,00 €
012 Charges de personnel	411.450,00 €	70 Produits de gestion courante	88.556,23 €
014 Atténuations de produits	4.650,00	73 Impôts et taxes	88.464,00 €
65 Autres charges gestion courante	130.770,00 €	731 Fiscalité locale	610.400,00 €
66 Charges financières	40.000,00 €	74 Dotations et participations	177.975,00 €
67 Charges spécifiques	1.000,00 €	75 Autres produits gestion courante	16.200,00 €
023 Virement section investissement	573.851,00 €	76 Produits financiers	50,00 €
042 Opérations d'ordre	3.000,00 €	77 Produits spécifiques	1.000,00 €
		002 Excédent fonct. reporté	480.825,77 €
TOTAL	**1.467.071,00 €**	**TOTAL**	**1.467.071,00 €**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**BUDGET 2025**	**RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**BUDGET 2025**
204 Subv. d'équipement	8.500,00 €	13 Subventions d'investissement	637.458,00 €
21 Immobilisations corporelles	421.209,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	1.749.000,00 €
23 Immobilisations en cours	1.962.934,00 €	10 Dotations, fonds div. et réserves	141.000,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	100,00 €	1068 Excédents de fonct. Capitalisés	542.431,43 €
16 Emprunts et dettes assimilées	620.000,00 €	021 Virement section fonctionnement	573.851,00 €
001 Solde exécution reporté	633.997,43 €	040 Opérations d'ordre	3.000,00 €
TOTAL	**3.646.740,43 €**	**TOTAL**	**3.646.740,43 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

6. VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2025 – Délibération n° 2025D204

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année à venir.

Il présente le Budget Assainissement 2025, comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION	BUDGET 2025	RECETTES D'EXPLOITATION	BUDGET 2025
011 Charges à caractère général	46.022,68 €	70 Produits de gestion courante	102.000,00 €
012 Charges de personnel	12.287,00 €	75 Autres produits gestion courante	540,00 €
65 Autres charges gestion courante	4.000,00 €	042 Opérations d'ordre	17.000,00 €
66 Charges financières	635,00 €	002 Excédent fonctionnement reporté	42.585,68 €
023 Virement section investissement	39.181,00 €		
042 Opérations d'ordre	60.000,00 €		
TOTAL	**162.125,68 €**	**TOTAL**	**162.125,68 €**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**BUDGET 2025**	**RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**BUDGET 2025**
20 Immobilisations incorporelles	35.000,00 €	13 Subventions d'investissement	80.278,00 €
21 Immobilisations corporelles	20.000,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	165.000,00 €
23 Immobilisations en cours	395.000,00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	949.60 €
16 Emprunts et dettes assimilées	20.000,00 €	021 Virement section exploitation	39.181,00 €
040 Opérations d'ordre	17.000,00 €	040 Opérations d'ordre	60.000,00 €
		001 Excédent d'investissement reporté	141.591,40 €
TOTAL	**487.000,00 €**	**TOTAL**	**487.000,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

7. VOTE DU BUDGET COMMERCES – Délibération n° 2025D205

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année à venir.

Il présente le Budget Commerces 2025, comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2025	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2025
011 Charges à caractère général	9.728,00 €	70 Produits de gestion courante	5.000,00 €
65 Autres charges gestion courante	10,00 €	74 Dotations et participations	21.500,00 €
66 Charges financières	10.700,00 €	75 Autres produits gestion courante	26.610,00 €
023 Virement section investissement	32.672,00 €		
TOTAL	**53.110,00 €**	**TOTAL**	**53.110,00 €**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**BUDGET 2025**	**RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**BUDGET 2025**
16 Emprunts et dettes assimilées	12.999,63 €	16 Emprunts et dettes assimilées	219.000,00 €
001 Solde exécution négatif reporté	270.174,88 €	1068 Excédents de fonct. Capitalisés	31.502,51 €
		021 Virement section fonctionnement	32.672,00 €
TOTAL	**283.174,51 €**	**TOTAL**	**283.174,51 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

8. RENOVATION EXTENSION DE LA SALLE DE L'AMICALE LAIQUE : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DU CREDIT MUTUEL - Délibération n° 2025D206

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de recourir à un emprunt de 600.000 € pour financer la **rénovation et extension de la Salle de l'Amicale Laïque.**

Le Conseil, après avoir pris connaissance des conditions proposées par les différents organismes bancaires contactés, et après en avoir délibéré,

DECIDE de contracter auprès du Crédit Mutuel, un crédit d'un montant de 600.000 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 15 ans.
- Taux d'intérêt fixe : 3.30 %
- Type d'amortissement : échéance trimestrielle et amortissement progressif du capital
- Frais de dossier : 750 €, majorés de la TVA s'il y a lieu

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

9. SOUSCRIPTION D'UN CREDIT RELAIS AUPRES DU CREDIT MUTUEL POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS – Délibération n° 2025D207

Monsieur le Maire rappelle les investissements en cours (renaturation de la cour d'école, requalification des rues, rénovation et extension de la Salle de l'Amicale Laïque, travaux de voirie et d'éclairage public du lotissement les Sapins...). Des subventions significatives ont été sollicitées et obtenues sur ces différents projets. Cependant, dans l'attente de la réalisation effective de ces différents dossiers et du versement des subventions allouées ainsi que du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), il est nécessaire de souscrire un crédit relais d'un montant de 1.149.000 € auprès du Crédit Mutuel, dont les conditions sont les plus appropriées des trois organismes bancaires sollicités.

Les caractéristiques du crédit relais proposé par le Crédit Mutuel sont les suivantes :

- Montant : 1.149.000 €
- Durée : 3 ans
- Taux fixe : 3,17 %
- Frais de dossier : 1.400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

10. REVISION AUTORISATIONS D'ABSENCES POUR EVENEMENTS FAMILIAUX – Délibération n° 2025D208

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de réviser les différents droits d'autorisations spéciales d'absences octroyés au personnel à l'occasion de certains évènements familiaux. Le code du travail fixe un seuil minimal mais la détermination est laissée à la libre appréciation de la collectivité. Une proposition médiane est suggérée par le comité technique paritaire du centre départemental de gestion.

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir le nombre de jours suivants :

Types d'évènements	Nombre de jours octroyés (proratisé en fonction du temps de travail)
Mariage ou PACS	
de l'agent	**5**
des enfants	**1**
Naissance ou adoption	**3**
Décès	
du conjoint	**5**
des enfants de plus de 25 ans	**12**
des enfants de moins de 25 ans	**14**
des parents, des frères et sœurs, des petits enfants	**3**
des enfants du conjoint (y compris concubinage officiel), des beaux-parents, des gendres, des belles-filles	**2**
des grands-parents, des beaux-frères et belles-sœurs, des grands parents du conjoint, des petits enfants du conjoint, des gendres et belles-filles du conjoint, des oncles et tantes, des neveux et nièces, des oncles et tantes du conjoint, des neveux et nièces du conjoint	**1**

Il est également précisé que les autorisations seront accordées sur présentation d'un justificatif et que l'évènement donnant lieu à la demande sera inclus dans les dates sollicitées (non fractionnables)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

11. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2026 – Délibération n° 2025D209

Les jurys d'Assises sont renouvelés chaque année. Il revient aux mairies de procéder, à partir des listes électorales (article L 17 du code électoral) au tirage au sort d'un nombre de personnes triple de celui fixé par arrêté préfectoral.
L'arrêté préfectoral du 23 janvier 2025 indique un nombre de **1 juré** pour Rozier en Donzy sur les 605 jurés qui composeront la liste du jury de la cour d'assises de la Loire pour l'année 2026.
Il convient de tirer au sort un nombre de noms triple à celui fixé par l'arrêté soit 3 noms. Nous n'avons pas à nous inquiéter des incompatibilités ou incapacités dont nous pourrions avoir connaissance. Nous devons simplement considérer comme nuls les tirages au sort correspondant à des personnes rayées ou nées après le 31 décembre 2003 qui n'auraient donc pas atteint 23 ans au 31 décembre 2026.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Sont tirés au sort :

N° ordre	NOM et Prénom	Adresse
1	MOULIN Mario	230 Chemin Chez Giroud 42810 ROZIER EN DONZY
2	FRANCOIS Christiane	21 Impasse de la Salle des Fêtes 42810 ROZIER EN DONZY
3	SANCHEZ Michaël	138 Rue Saint Roch 42810 ROZIER EN DONZY

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

COMPTE RENDU DIVERSES COMMISSIONS ET POINTS DIVERS

Commission CME : Dans le cadre de notre initiative de plantation d'arbres, trois arbres seront plantés pour célébrer la naissance des enfants nés en 2023, 2024 et 2025. Chaque arbre sera accompagné d'une plaque portant les noms et prénoms des enfants. Une cérémonie d'inauguration sera organisée en présence des familles pour marquer cet événement.
La Commission informe qu'une réunion a été tenue avec la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE) concernant la visite du Sénat et de l'Assemblée Nationale, destinée aux enfants durant les vacances d'octobre.
La CCFE se chargera du transport jusqu'à Paris. La Commission souhaite organiser cette initiative pour les enfants du Conseil Municipal des Enfants (CME).

Commission Bâtiments : Les travaux de rénovation et extension de la salle de l'Amicale Laïque sont en cours. Les ouvertures ont été réalisées.

Commission Ecole - AFR :
Ecole : Madame Nicole RIVOLLIER, adjointe, résume le conseil d'école du 18 février 2025.
Présentation des effectifs : 134 élèves pour cette année, 131 élèves en prévision pour la rentrée de septembre 2025
Projets scolaires réalisés cette année : école du dehors pour les maternelles et les CE2-CM1, séances piscine et sécurisation de la cour.
Questions diverses : Les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté sont rappelés, ainsi que des remarques sur la cantine et la répartition des élèves par classe.

Commission Culture : Mme Peggy DUTEL, conseillère informe que la Fête de la Bibliothèque se déroulera le samedi 12 avril 2025 de 10h00 à 17h00. Plusieurs animations seront proposées : casque de réaliste virtuelle, exposition portraits de bestioles, 2 auteurs, atelier créatif, jeux géants...

Commission Evènements : Course Loire Ladies Tour le samedi 26 avril 2025.

Points divers :
Réunion SIEMLY : Monsieur Gilbert FOUGERE, conseiller explique que les statuts ont été modifiés pour intégrer la commune de Grammond. Des travaux de canalisation d'eau potable sont prévus pour 2026 sur la rue des Liseurs et la route de Bussières.

La séance est levée à 22h50.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 13 mai 2025.

Le Secrétaire de séance
Johan FORISSIER

Le Maire
Didier BERNE

MAIRIE DE ROZIER-EN-DONZY 42810 (Loire)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355